



Déclaration Liminaire CTL du 17 janvier 2017

Dossier « emplois 2017 »

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en 2^{de} convocation du « rituel » mais funeste CTL relatif au dossier emplois, ce dernier ayant été unanimement rejeté, en première convocation, par les représentants des personnels. Que ce soit par le boycott, signe d'un dialogue social difficile ou symbole du rejet d'une politique gouvernementale appliquée sottement et aveuglement à notre administration, ou que ce soit en siégeant et en votant contre ce projet.

Boycotter ou siéger sont chacun un moyen d'expression du sentiment des agents et de l'encadrement sur ce pan du démantèlement de nos services.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a essayé le 1^{er}, aujourd'hui, nous serons présents pour tenter le second. Pour quel résultat ?

Monsieur le Président, SOLIDAIRES Finances Publiques vous avait demandé, le 05 janvier 2017, d'écrire, de formaliser les échanges toujours tenus à demi-mot sur l'impact néfaste des suppressions d'emplois tant sur l'exercice de nos missions que sur les conditions de vie au travail de nos collègues.

Rien dans les nouveaux documents de travail, rien sur Ulysse local, rien lors de vos vœux, ...

Aussi, malheureusement, nous ne pouvons faire qu'un triste constat :

RESPONSABLE & COUPABLE

Responsable, de par votre fonction de n°1 de la DDFIP du Pas-de-Calais et dont la mission est de désigner, avec votre équipe, les services qui continueront à souffrir.... Et ENCORE plus demain !!!!

Coupable, parce que du haut de votre fonction de n°1 de la DDFIP du Pas-de-Calais, vous n'osez pas combattre ce fléau qui martyrise tous les agents dont vous avez la responsabilité et met à mal l'exercice de nos missions !!!! Cette culpabilité, vous la partagez avec l'ensemble de vos homologues.

Être N°1, quelle que soit l'organisation, c'est être responsable, c'est être collégial. N°1, c'est être le moteur d'une dynamique positive et comprise de tous.

Enfin, c'est ce que pense SOLIDAIRES Finances Publiques 62 de ce statut.

Monsieur le Président,

Cela va bientôt faire 2 ans que vous avez pris vos fonctions dans notre beau département. Après avoir quitté la douceur angevine, vous aurez encore le plaisir de partager durant quelques semaines les difficultés de nos collègues. Il serait peut-être temps de faire le bilan de votre passage dans ce département atypique, où toutes les déclinaisons nationales ne collent pas aussi bien à notre cartographie socio-économique si spécifique.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 vous renvoie aux remerciements de notre dernière déclaration. Une seule question : avez-vous reçu un seul message de satisfaction d'un de nos collègues ou d'un usager, vous remerciant des bénéfices communs que vous avez apportés à notre direction ?

Ce lourd fardeau nous le portons tous ensemble, mais pas tous de façon équitable...

A propos du sujet qui nous réunit ce jour en seconde convocation : toujours l'emploi, enfin toujours les suppressions d'emplois !

Après une mûre réflexion, **ce sont toujours 34 emplois supprimés** et toujours la même répartition catégorielle :

- 14 agents, -16 contrôleurs, - 4 inspecteurs, - 1 IDIV, + 1 AFIPA

Cette déclinaison **toujours pas justifiée** au regard de SOLIDAIRES Finances Publiques, mais surtout, toujours incomprise de l'encadrement intermédiaire encore récemment rencontré : aucune charge de travail prise en compte pouvant expliquer chacun de vos tirs !!!!

Les représentants des personnels n'ont cessé de le rappeler à chacun des interlocuteurs qui siège face à nous :

des missions, une charge de travail quantifiée (si possible juste et sincère), des emplois correspondants !

Cette justification, cela fait des années que nous l'attendons...

Une chose est claire :

Ne croyons plus à « une restructuration à périmètre constant » ;

Ne croyons plus les annonces faites en instances, même face aux collègues ;

Ne croyons plus aux discours des collègues ou des réunions d'information.

Une trivialité :

Démenez-vous, Débrouillez-vous, pour ne pas dire Dé-----z-vous !

La **D**irection compte sur vous.

Bon nombre de ces suppressions d'emplois sont dues aux déménagements, restructurations, réorganisations, créations, fusions, concentrations... Autant de noms pour un même objectif : décliner l'Adaptation des Structures et du Réseau. SOLIDAIRES Finances Publiques 62 exige plus de clarté de la part de la Direction quant à ces terminologies. En effet, derrière chaque bâton, il y a des missions, mais surtout des agents, qui attendent les droits et garanties qui leur sont dus ! Ils ne quémandent pas, ils attendent juste du respect !

Ainsi page 2 de la note 2016/01/6269 du 10 mars 2016, « *La liste des opérations éligibles à la Prime de Restructuration des Services (PRS) est la suivante :*

- ...

- *la réorganisation d'un service départemental*

- ...

Même si l'éligibilité d'une opération de restructuration n'est plus conditionnée à la publication d'un arrêté au JO, ces restructurations s'inscrivent néanmoins dans le champs des réformes pilotées au niveau national.

Ainsi, toutes les opérations de restructuration mises en place à la DGFIP (créations, suppressions, rapprochements, fusions, restructurations, délocalisations, transferts de la totalité ou d'une partie des missions d'un service à un autre service, et déménagements de services) sont désormais éligibles. »

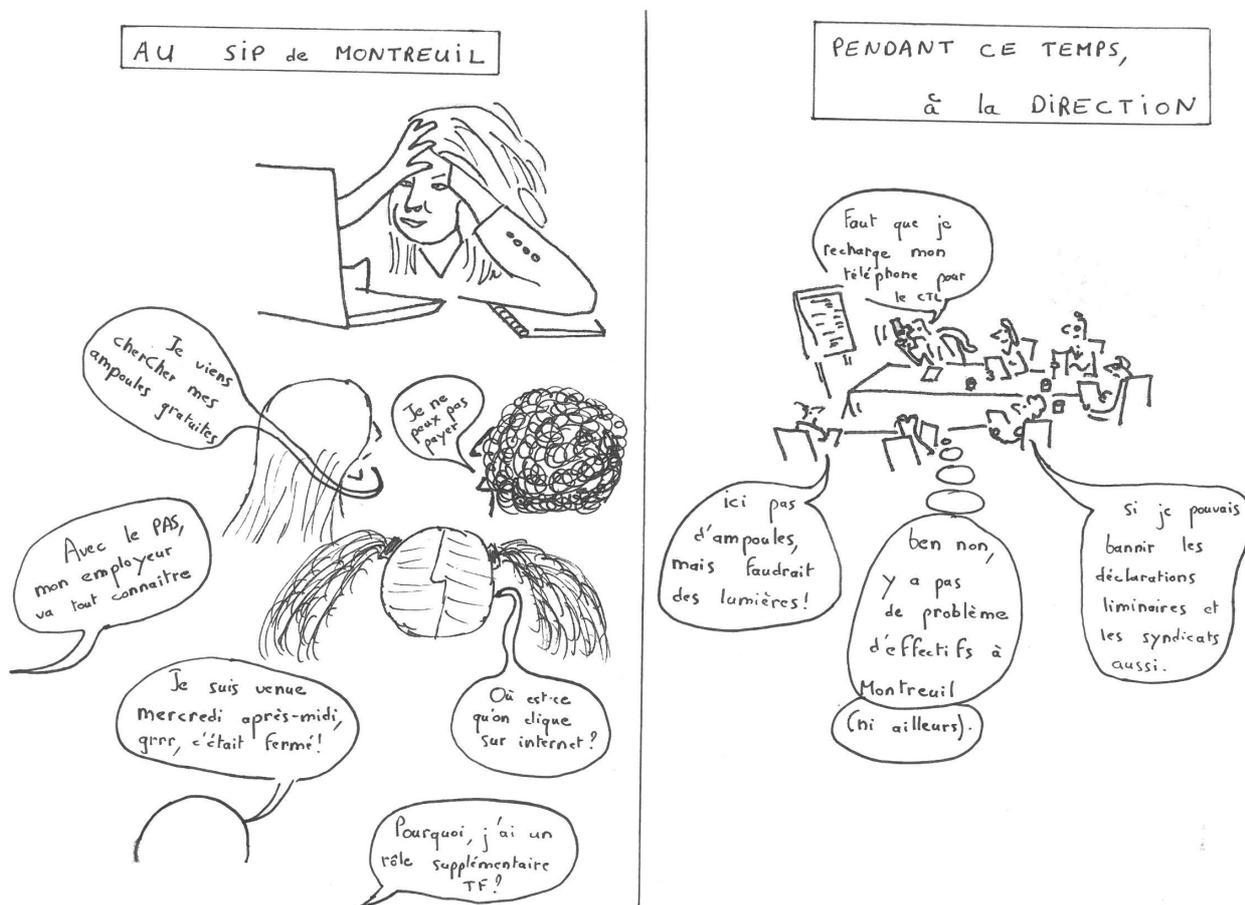
Plus récemment, dans plusieurs instructions nationales, « *Définition d'une réforme de structure : par convention, est susceptible d'entrer dans le cadre d'une réforme de structure toute réorganisation administrative qui s'accompagne de transfert(s) d'emploi(s).* »

SOLIDAIRES Finances Publiques espère ainsi clarifier les termes et qu'ainsi d'aucun ne cherche plus la « petite bête » pour priver les agents de leurs garanties.

Enfin, toutes les restructurations qui auront un impact sur ce dossier emplois 2017, même si elles découlent de plan national, n'auront pas été étudiées en CTL et donc encore moins recueillies son avis.

De même, des restructurations ayant recueilli l'avis du CTL, et qui seraient reportées de façon officielle, pourraient à minima et devraient faire l'objet d'une information de ce dit comité. Tout comme l'évolution applicative qui générerait des modifications dans l'organisation du travail à venir pourrait faire l'objet d'une information en CTL après avis du CHS-CT rattaché. La période de « réserve (électorale) » qui va durer 6 mois ne doit pas nous empêcher de faire vivre le dialogue social !!!

Et pendant ce temps-là, dans une lointaine, très lointaine RAN de la Direction, à l'image de nombre d'agents désabusés, abandonnés ils attendent... Ils attendent un geste, une aide, une écoute, une pause dans la continuelle vague des suppressions d'emplois et des restucturations qui les submergent. Postes vacants comblés, longévité des échelons de renfort nommés, accompagnement et aide de la Direction face aux missions toujours aussi nombreuses mais que le peu d'agents actuellement en poste n'arrivent plus à exercer sereinement et complètement.



« Un simple mouvement d'humeur »... Nous parlerons plus d'un cri d'alerte sans cesse réitéré ! Et soyez en sûr, ce n'est pas votre fusion envisagée et sans doute, encore espérée de RAN qui diminuera le nombre de postes vacants. Ou le pis aller de l'accueil personnalisé qui sortira l'arrondissement de Montreuil du gouffre du contentieux d'attribution...

Wilfried GLAVIEUX, Catherine PAYEN, Delphine FACON
élus titulaires
Sandrine BUQUET, Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT
élus suppléants
Nadège BOTTE, experte

